

FRASTEYA

**Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros**

**Siège social : 450 Avenue de Chambéry
73230 ST ALBAN LEYSSE
450490917 RCS CHAMBERY**

ACTE VALANT DECISIONS DES ACTIONNAIRES

Les soussignés:

Monsieur Yannick MORAT, propriétaire de	1320 actions
La Financière et de Service du Lac, Représentée par son gérant Monsieur SALOMON, Propriétaire de	1360 actions
Monsieur Stéphane MORAT, Propriétaire de	1280 actions
La Société « MORAT-INVEST », Représentée par son gérant Monsieur Yannick MORAT Propriétaire de	40 actions

Après avoir exposé :

1/ qu'ils sont les seuls actionnaires de la société par actions simplifiée FRASTEYA,

2/ que l'article 19 des statuts prévoit que les décisions collectives des associés peuvent s'exprimer dans un acte authentique ou sous seing privé.

3/ qu'ils ont pris connaissance du document suivant :

. Les statuts de la Société.

4/ qu'ils ont convenu de prendre les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

47

SAT

/

PREMIERE DECISION

Les actionnaires décident d'étendre l'objet social aux activités de :

- « . Distribution et équipement de la personne,
 - . holding active par la prise de participation dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement,
 - . la gestion de ses participations financières ou capitalistiques, majoritaires ou non et de tous intérêts dans toutes sociétés,
 - . la direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
 - . toutes prestations de services dans les domaines administratif, financier, comptable, informatique, commercial, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises,
 - . l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil,
 - . l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société,
 - . l'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation,
 - . toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique,
 - . la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux,
 - . la gestion centralisée de trésorerie. ».

En conséquence, les actionnaires modifient l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 -- OBJET

La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France et à l'étranger :

- le négoce et la location de tous articles, vêtements, accessoires pour tous sports et loisirs,
- Distribution et équipement de la personne,
- Holding active par la prise de participation dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement,
- La gestion de ses participations financières ou capitalistiques, majoritaires ou non et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- La direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,

Handwritten initials: "M", "SM", and "N" are present at the bottom right of the page.

- Toutes prestations de services dans les domaines administratif, financier, comptable, informatique, commercial, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises,
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil,
- L'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société,
- L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation,
- Toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique,
- La gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux,
- La gestion centralisée de trésorerie.
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur Yannick MORAT
 Fait à St Alban
 Le 20/07/09

Monsieur Stéphane MORAT
 Fait à St Alban
 Le 08/08/09

La Financière et de Service de Lac, représentée par Monsieur SALOMON
 Fait à St Alban
 Le 20/07/09

La Société « MORAT-INVEST », représentée par son gérant
 Monsieur Yannick MORAT
 Fait à St Alban
 Le 09/08/09